

 Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne	Relevé de conclusions : alerte sociale CGT	Diffusion : - CGT Educ'Action - Le 15/12/2025
--	--	--

Référence :

Décret no 2008-1246 du 1er décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L. 133-2 et L. 133-11 du code de l'éducation

Conditions d'organisation :

- Courrier de la CGT Educ'Action, relatif au dépôt d'une alerte sociale envoyé le mercredi 10 décembre 2025
- Accusé de réception le mercredi 10 décembre de Monsieur l'IA-DASEN
- Invitation le jeudi 11 décembre de Monsieur l'IA-DASEN d'une délégation de la CGT Educ'Action le lundi 15 décembre 2025 à 11h45
- Communication de la composition des membres de la délégation CGT Educ le 11 décembre 2025

Participants

Administration :

- M. Bruno BREVET –IA-DASEN
- Mme Corinne RUFFINONI – Secrétaire Générale de la DSDEN

CGT Educ'Action :

- Fabrice COUEGNAS
- Jean Luc LABRUNIE
- Ségolène MATHAUD

La CGT Educ'Action explique les motifs qui l'ont conduit à déposer l'alerte sociale. Elle affirme qu'elle est motivée par le constat que les politiques austéritaires conduisent à réduire les moyens alloués aux services publics. Elle précise que cette politique pèse très lourdement sur les dispositifs et moyens dédiés aux élèves les plus fragiles, sur les personnels les plus précaires qui servent de variables d'ajustement budgétaires, sur le fonctionnement général de l'Ecole. Elle rajoute que ces choix discréditent l'Ecole et ses personnels, dégradent leurs conditions de travail et hypothèquent les chances de réussite de tous les élèves.

1. Les moyens

a- Remplacement des PE – Postes PsyEN

La CGT Educ'Action exige le recrutement des personnels contractuels pour assurer les remplacements et les décharges de direction, l'arrêt des formations-formatage en constellation tant que des absences non remplacées perdurent, la transmission des données hebdomadaires de non-remplacement via la lettre hebdo ou sur le site.

Réponse de l'administration :

Le remplacement des PE est une priorité départementale affirmée par la création de trois postes supplémentaires à la rentrée et d'une modification de la programmation des formations. Les difficultés marquées en novembre et décembre, sont notamment liées notamment à l'augmentation des congés maladie ordinaires de courte durée, y compris pour les titulaires remplaçants, et à la prise en compte de situations d'écoles présentant un contexte d'urgence.

Transmission des données mensuelles de remplacement

Réponse de l'administration :

Septembre : aucune classe non remplacée

Octobre : 74 (0.56 % non remplacées par rapport au nombre de jours de classes mensuels)

Novembre : 184 (0.93 %)

Les données relatives au remplacement seront transmises régulièrement.

Postes de PsyEN non remplacés

La CGT Educ'Action considère qu'il y a urgence à procéder aux recrutements nécessaires. Selon elle d'autres départements, beaucoup moins attractifs à la lecture des statistiques de mobilité, arrivent à assurer ces recrutements. Elle demande à ce que les personnels du corps des PE susceptibles de remplir les conditions d'accéder au corps des psyEN soient sollicités en travaillant des passerelles. Elle demande de revoir la formulation des offres d'emploi pour améliorer l'attractivité en étant plus précis notamment sur la zone géographique d'exercice

Réponse de l'administration : cette possibilité sera expertisée rapidement et, si nécessaire, un appel à projet sera réalisé en ce sens. En outre la publication des fiches de poste sera relancée auprès des services rectoraux.

Difficulté principale : absence de candidats postulants. Les offres d'emploi précisent clairement la localisation des postes. Certains PE souhaitent candidater sur ces postes. Il s'agit d'une demande de détachement.

b. RASED

La CGT Educ'Action demande de créer des postes de RASED dans le cadre de la carte scolaire pour proposer un réseau complet (G, E et psy) et qu'un plan de reconstitution des RASED soit programmé. Selon elle, l'exercice isolé des missions est jugé complexe notamment dans la relation avec les familles et les enseignants, du fait de l'absence de l'ensemble des composantes du RASED dans l'antenne.

La CGT Educ'Action considère qu'il ne peut pas y avoir un élargissement du périmètre d'intervention sans augmentation des moyens dédiés aux RASED.

Cela empêche également la mise en place d'interventions régulières dont les élèves ont besoin.

Réponse de l'administration : les orientations nationales et le solde de poste pour le département ne sont pas connues à ce stade.

c. Orientations et calendrier de la carte scolaire

La CGT Educ'Action souhaite connaître les orientations de la carte scolaire à venir (travail sur le maillage ? développement de la brigade de remplacement ?...) ainsi que le calendrier.

Réponse de l'administration :

Pas de calendrier fixé à ce jour, les instances seront tenues après les élections municipales. Le dialogue relatif à la carte scolaire est actuellement en cours, tant au sein des instances de l'école qu'avec les collectivités territoriales. Pour rappel, les informations relatives aux effectifs prévisionnels sur trois ans ont été communiquées aux maires.

2. Gestion des personnels

a. Rémunération

La CGT Educ'Action dénonce le non-respect du cadre réglementaire du paiement de la prime de précarité des contractuels et demande que les personnels concernés reçoivent l'indemnité qui leur est due.

Réponse de l'administration :

Le non-versement de la prime de précarité a été signalé au rectorat. Une régularisation avec versement de la prime de 10 % était prévue en novembre. Un contact va être pris avec le service gestionnaire de la paye pour connaître la situation.

PACTE :

La CGT Educ'Action dénonce l'utilisation du pacte comme prétendue « revalorisation des carrières » : c'est en réalité un « travailler plus pour ... rien gagner » qui ne sert les intérêts de personne et surtout pas les élèves en difficulté (l'attribution des pactes est déconnecté des besoins des élèves) . La CGT Educ'Action demande que lui soit communiqué le budget départemental consacré aux pactes sur les années écoulées depuis leur mise en place.

Réponse de l'administration :

Pour certains PE, les versements seront régularisés en janvier. Problème technique de la plate-forme paye.

Demande de communication du bilan chiffré du nombre de pactes délégués pour le département : une réponse sera apportée ultérieurement, les questions ayant été transmises ce matin.

AED / AESH et CESH : Selon la CGT Educ'Action, les personnels AED ne peuvent pas bénéficier des chèques CESH. Le prestataire indique que le donneur d'ordre exige la présence du code MIN sur la fiche de paie.

Réponse de l'administration :

Cette question sera posée aux services rectoraux

b. Organisation du temps de service

La CGT Educ'Action demande que le cadre réglementaire soit respecté pour les conseils Ecole-collège : 1 représentant par école désigné par le conseil des maîtres et maîtresses, en nombre égal avec les personnels du collège. La CGT Educ'Action demande la clarification du temps dédié à ces rencontres qui ne peut être extensible.

Réponse de l'administration :

Le décret du 22 juillet 2023 ne fixe pas le nombre de représentants par école. La composition est définie par le chef d'établissement pour le collège sur proposition du conseil pédagogique et par l'IEN pour le premier degré (sur proposition des conseils des maîtres concernés). Il comprend les directeurs d'école du secteur de recrutement du collège. Le principal du collège et l'IEN fixent conjointement le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège.

APC et pause méridienne : La CGT Educ'Action dresse le constat qu'il est autorisé de mener des actions de Pacte sur la pause méridienne mais les APC ne peuvent être positionnées sur la pause méridienne. La CGT considère cela comme injustifiable sur le fond comme sur la forme. La CGT Educ'Action demande une clarification et la possibilité de pouvoir placer les APC sur la pause méridienne.

Réponse de l'administration :

Une souplesse est proposée si elle est mise en œuvre dans l'intérêt de l'élève, incluant le respect impératif d'au moins une heure de pause méridienne et en tenant compte des besoins spécifiques de l'élève (fatigabilité, autres prises en charge, aide aux devoirs en fin de journée, etc.).

c. Mobilité

Mouvement : La CGT Educ'Action demande à ce que les départs des personnels 1er degré au cours du premier trimestre soient anticipés dans le cadre du mouvement pour garantir le bon fonctionnement des écoles.

La CGT Educ'Action demande subsidiairement, pour les postes qui ne seraient pas proposés au mouvement, que le remplacement soit anticipé avant la fin de l'année précédente pour permettre la préparation de la rentrée

Réponse de l'administration :

A ce stade, les postes des directeurs/trices d'école concernés par un départ en retraite avant les vacances de la Toussaint passeront au mouvement.

Mobilité :

La CGT Educ'Action demande quelles réponses l'IA-DASEN souhaitent apporter aux propositions concernant le fonctionnement du mouvement

Réponse de l'administration :

Compte tenu de la complexité du sujet et de ses impacts sur les LDG, il n'est pas apporté de réponse à ce stade.

3. Situation des personnels AESH

La CGT educ'Action demande à ce que les notifications d'accompagnement soient honorées, soit par recrutements de nouveaux AESH, soit par augmentation de la quotité de travail des personnels AESH volontaires. L'IA DASEN87 s'était engagé à ce que les nouveaux moyens alloués soient proposés sous forme d'augmentation du nombre de contrats à temps plein. Cet engagement n'a pas trouvé de concrétisation.

La CGT Educ'Action demande le respect du cadre réglementaire sur les jours de fractionnement et la mise à jour de la circulaire pour garantir les droits des personnels AESH

Réponse de l'administration : Question à porter au niveau académique.

4. Situations spécifiques d'écoles et d'établissements

La CGT Educ'Action demande pour l'École Jean Macé Limoges la mise en place d'une décharge complète de direction, l'attribution de 2 moyens supplémentaires pour fractionner les groupes compliqués, la mise à disposition des compétences d'un RASED complet (E, G et psy), l'accompagnement médical et social des personnels victimes d'un accident de service avec la reconnaissance sans délai de l'imputabilité au service, une vigilance spécifique lors des opérations de carte scolaire pour abaisser les effectifs par classe, la saisie du procureur de la République par l'IA-DASEN pour les dérives constatées.

Réponse de l'administration :

Accompagnement en cours et intervention à plusieurs niveaux : adjoint-DASEN, IEN, CT AS en faveur des personnels, CRHP.

Avant l'attribution de moyens supplémentaires, il est nécessaire de réinterroger la présence de certains élèves au sein de l'école et de mener un travail en lien avec les parents.

La directrice reprendra son poste de direction à mi-temps.

Un temps d'échange a eu lieu à ce sujet avec la mairie, la procureure et le DASEN.

Concernant l'école Bellevue Limoges, la CGT Educ'Action demande de limiter les interventions des éducateurs et éducatrices du SESSAD aux salles dédiées et non plus dans les classes, de respecter les temps d'inclusion des élèves et le travail de leurs enseignants, de travailler dès l'ESS prévue en janvier 2026 à une orientation adaptée pour un élève, d'affecter des AESH en nombre suffisant ou pour le moins supérieur à la situation existante pour faire face aux difficultés concentrées sur cette école, d'envoyer un signal en termes de formation de l'équipe d'alerter la tutelle du SESSAD sur la faible proportion de prises en charge programmées qui sont effectivement assurées mais qui sont pourtant financées par la sécurité sociale.

Réponse de l'administration :

Une réunion de l'équipe de direction de la DSDEN est prévue le 16/12 afin d'envisager les actions à mettre en place. Une information ultérieure sera communiquée.

Ecole Arnac la Poste : situation évoquée avec le sujet du remplacement

UPE2A Donzelot : La CGT Educ'Action souhaite aborder la question de l'UPE2A du collège Donzelot.

Réponse de l'administration : la situation ne sera pas évoquée à ce stade.

5. Dialogue social

Respect du droit de grève : La CGT Educ'Action demande la remise en cause de la déclaration préalable de grève et respect du cadre réglementaire.

Réponse de l'administration :

Les courriers respecteront les délais réglementaires. Maintien de la procédure dans le cadre légal.

Pour la CGT Educ'Action	IA-DASEN
Fabrice COUEGNAS	Bruno BREVET

Nous regrettons que l'administration ait fait le choix de ne pas retenir le document proposé par la CGT Educ'Action et par la même de limiter la formulation "**des motifs ayant conduit à envisager le dépôt d'un préavis de grève, les revendications afférentes**" pourtant explicitement mentionnés dans le décret cité en référence.

